



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question écrite n° 18048

Texte de la question

M. Jean-Claude Paix attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les aides compensatoires aux cultures irriguées. En effet, la Commission européenne remet en cause le montant de ces aides. L'application du règlement paru au Journal officiel des communautés européennes du 27 juin dernier fait apparaître un abattement de 680 francs sur l'aide au soja irrigué. Il en serait de même pour le maïs irrigué (- 350 francs), les pois irrigués (- 650 francs) et la jachère (- 280 francs). Une perte importante pour les agriculteurs qui aurait des conséquences dramatiques. Il lui demande, en conséquence, quelles dispositions il entend mettre en œuvre pour y faire face.

Texte de la réponse

La reconnaissance par les services de la Commission des communautés européennes de la gestion des plafonds irrigués telle que prévue dans le plan de régionalisation français se heurte à de nombreux problèmes. Après plusieurs mois de négociations, la Commission vient de confirmer l'interprétation de la France concernant le paiement des aides pour les cultures irriguées (céréales, protéagineux et soja) pour la campagne de production 1993-1994. Celui-ci se fera bien sur la base des rendements irrigués. Le ministre de l'agriculture et de la pêche veillera tout particulièrement à ce que les négociations puissent préserver, sous une forme éventuellement nouvelle pour l'avenir, les pratiques culturales indispensables à l'équilibre de nombreuses exploitations agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Paix Jean-Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18048

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1994, page 4532

Réponse publiée le : 19 décembre 1994, page 6310